L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 10 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Sur la butte du Bayou Sauvage à l'abri de l'inondation, rue Lahaye, entre Tonti et Rocheblave, 2 lots à bâtir, les derniers bon bâtis de l'île. Aussi trois lots très large avec bâtisses dans le même île. S'adresser à Nicholas Fisher, au coin Lahaye et Dergenois ob à la brasserie, 292 rue Villeré.
10 juil—10,12

A VENDRE—Bonne occasion—Une grocerie et buvette située dans le Second District. Excellente location. S'adresser chez B H. Flaspoller & Son, 38 rue Tchoupitoulas.
7 juil—3f

A vendre—Sur de vis frais à $9 la tonne au moulin à riz de G. et J. Lanaux, Nos 71 et 73 Decatur et 16 rue Conti. 2 juil—7f

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
28juin—2aom.

DEMANDES.

On demande—Une jeune fille pour s'occuper d'enfants de quatre ans, faire le ménage et coucher à la maison. Elle devra être munie de bonnes recommandations. On préfère une personne parlant le français. S'adresser rue des Remparts, 286. 10 juin—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Delia Bullanty, femme décédée de Henry W. Pfeffer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Henry W. Pfeffer, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 juil—10 15 19

Succession de Wm E. Bell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Henry W. Pfeffer, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er juil—1,5,10

Succession de William Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
1er juillet—1 5 10 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Oliver A. Pierce vs ses créanciers—No 21,531—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Oliver A. Pierce, soit acceptée par ses créanciers par la cour; qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue devant Wm. O. Hart, notaire, le 22 juillet 1887, que H. H. Bryant, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; que le Shérif civil soit nommé STER BLINKER, syndic provisoire de prendre charge de l'actif déposé, qu'un inventaire du dit actif soit pris par W. O. Hart, notaire; que W. H. Staulé et D. A. Pierce soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à inventorier, et que dans intervalle, jusqu à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18 juin—3f au 22 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack vs ses créanciers. — No 21,497 — Division C — Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourront légitimement être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
14juin—3f au 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons A. Co—No 19,019—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant présentée en ordonnance il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons A. Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI suivant d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité, la dite réunion devant avoir lieu pardevant J. C. Seckinger, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
S. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—5f au 8 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 21,423—Division D. dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'une vente publique pour taxe fut le 17 août 1886, par l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat, district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux exigences de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite à savoir:

CINQ CENTAINES LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4 5 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Danphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casaravine (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casaravine et Grands Hommes; le lot No 7 forme l'angoulure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de vente exécuté par Charles Levanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des alliénations livre 124, folio 388.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enlissée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des alliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, des maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées par nous de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication ainsi d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

PAR BEN ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Commune, entre les rues Johnson et Galvez.

Dans l'affaire de Mme Fannie Lund, épouse de Joseph Moon vs Mme Vve John Lund et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 20,637.

PAR B. ONORATO Encanteur, bureau 76 rue Bourbon—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 28 juin 1887 et signé le 2 juillet 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente des objets ci après décrits, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y sont attachés, situé dans le Premier District de cette ville, porte de l'îlet borné par les rues Commune, Grèves, Johnson et Galvez, désigné par le No 24 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de façade sur la Commune, sur 102 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Freret, notaire, aux frais de l'acquéreur qui, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 00 sera exigé sur les lots pour assurer la vente.
6 juillet—6,13,20,27—ao

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpentier vs. Henderson McCray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Milliaudon, Annie, De Armas et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'îlet numéro trente-deux. Le dit lot numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Annie et forme l'encoignure des rues Annie et Millaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—2 9,16,30juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Travaux en cheveux, Meubles, etc.

O. A. Pierce vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—En vertu d'un ordre de vente, daté 7 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1887, à 10.30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 201 rue du Canal—

Le contenu de la dite propriété consistant d'un grand assortiment de bijoux, montres, pendules, fleurs artificielles, travaux en cheveux, etc.; aussi, un lot de meubles, installations à gaz, divers objets, etc., selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans cette affaire.
8juil—8 12 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carondelet Canal and Navigation Company vs Otto Touché.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,938—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart nord-ouest de la section dix dans le township douze and, range onze est, district sud-est, et du fleuve, Louisiane, commençant à soixante pieds des bords du Bayou St-Jean, étant l'arrière ou la partie du fond de la propriété acquise par Otto Touché de Joseph R. Brea, pardevant A. A. Ker, notaire, le 23 février 1884, et plus amplement décrite sur un plan fait par H. Grandjean, ingénieur civil, le 9 et 10 janvier 1884; une copie du dit plan est annexée et fait partie du dit acte de vente pardevant Ker, notaire, en date du 17 janvier 1884.

Aussi, tous les droits, titres et intérêts du dit Touché à cette partie ou portion de la propriété ci-dessus décrite sur le dit plan, à savoir: Toute la façade de la dite propriété sur le dit Bayou St-Jean, de la profondeur de soixante pieds de ses deux bords du dit Bayou, ayant, conformément au plan, quatre acres et soixante-trois centièmes d'acre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—1f 25 juil 2 9 16 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Theophile vs Delia F. Finnegan et son mari.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain nu, avec les avantages qu'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Delachaise, Chippewa et Jersey et l'avenue de la Louisiane, désigné par le numéro dix (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 22 mai 1882, et mesurant, conformément au pied américain, trente pieds et neuf pouces de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de cent vingt huit pieds et faces à la rue Chippewa et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de l'avenue de la Louisiane, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que la défenderesse, Mme Finnegan, a acquise de Louis P. Delachaise, comme appert à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 20,638.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart nord-ouest de la section dix dans le township douze and, range onze est, district sud-est, et du fleuve, Louisiane, commençant à soixante pieds des bords du Bayou St-Jean, étant l'arrière ou la partie du fond de la propriété acquise par Otto Touché de Joseph R. Brea, pardevant A. A. Ker, notaire, le 23 février 1884, et plus amplement décrite sur un plan fait par H. Grandjean, ingénieur civil, le 9 et 10 janvier 1884; une copie du dit plan est annexée et fait partie du dit acte de vente pardevant Ker, notaire, en date du 17 janvier 1884.

Aussi, tous les droits, titres et intérêts du dit Touché à cette partie ou portion de la propriété ci-dessus décrite sur le dit plan, à savoir: Toute la façade de la dite propriété sur le dit Bayou St-Jean, de la profondeur de soixante pieds de ses deux bords du dit Bayou, ayant, conformément au plan, quatre acres et soixante-trois centièmes d'acre.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—1f 25 juil 2 9 16 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Jean Mathias Rodrigue—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit acceptée et qu'une réunion des créanciers de George E. Rhone soit tenue pardevant E. C. Stephens, notaire, le 16 juillet 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération et de voter sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit George E. Rhone soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1887.
(Signé) A. L. TIBOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2juil—3f au 18 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bonnet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,546—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Magnolia, Marais ou Charles, Cascaville et Royale et la Pointe, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Espinande sur une profondeur de cent pieds.

Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à a dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot nouvellement une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 57 rue de Espinande, dépendances, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera, à deniers ou à crédit. L'acquéreur fournira deux billets (vendu) séparés portant intérêt respectivement à raison de huit et dix pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement final. Les dits billets devront être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant dû, ou pour la proportion de la réclamation du plaignant, d'après le montant qu'attribuera la propriété—la dite réclamation du plaignant maintenant due étant comme suit:

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1883 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions due dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1881; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. Les dits billets devront rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'adjudication, savoir: au greffier, etc., se montant à peu près à Deux cent dollars, et de plus les taxes d'Etat de province et de municipalité de la propriété vendue, se montant à tout payé. L'acquéreur assumera en outre le paiement du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quatre cent deux actions.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Les Grande Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grande Tirages Semestriels eux lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

L'Edition hebdomadaire rémunérant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

L'ABEILLE ATTRAIT SANS PRECEDENT!

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire, inscrite dans nos recoins, par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels eux lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

L'Edition hebdomadaire rémunérant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

L'ABEILLE, $150,000 GROS LOT:

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est lue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où est lu le français et où s'intéressent aux affaires de notre pays

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
100	50..	5,000
2,179 Lots s'élevant à		$625,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les quatre banques sont les actionnaires.

RAPPELEZ-VOUS que les billets émanent du Bureau Central de la Compagnie, et non pas de quelques agences.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 12 JUILLET 1887.

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805,

BUREAUX : 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, sur tous les plus délirables.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUCAZON, EDWD. J. ROBERT,
PIERRE POUTZ, R. GALLY
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT, JR., J. W. HINCKS.

24 fév—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. K. RICE.....Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Scutell	Saml. H. Kennedy.
W. B. Conger.	Alfred Moulton
U. Martinoli.	W. R. Lyman,
Harry Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	R. C. Corbin,
Lucien Delery,	Charles Newman
E. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David.
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice
Joseph Elbn,	Charles M. Whit.
	D. R. Calder.

Voir nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil 86—1an

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpantier vs. Henderson McCray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Milliaudon, Annie, De Armas et Lower Line, désigné comme lot vingt-deux dans l'îlet numéro trente-deux. Le dit lot numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Annie et forme l'encoignure des rues Annie et Millaudon sur une profondeur de cent cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18juin—18,25—2 9,16,30juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Travaux en cheveux, Meubles, etc.

O. A. Pierce vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—En vertu d'un ordre de vente, daté 7 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 juillet 1887, à 10.30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 201 rue du Canal—

Le contenu de la dite propriété consistant d'un grand assortiment de bijoux, montres, pendules, fleurs artificielles, travaux en cheveux, etc.; aussi, un lot de meubles, installations à gaz, divers objets, etc., selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et syndic provisoire dans cette affaire.
8juil—8 12 16 17

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Ralf dans Bordan vs ses Créanciers—No 21,516—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ralfdane Bordan soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant E. J. Blanchard, notaire en cette ville, le VENDREDI, 8ème jour de juillet 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES,
Pour copie conforme: Juge.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
16 juin—3f au 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Delphine Bouligny, épouse de Jean Baptiste Bouligny—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit acceptée et qu'une réunion des créanciers de la dite succession soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient légitimement être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
14juin—3f au 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons A. Co—No 19,019—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant présentée en ordonnance il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons A. Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI suivant d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité, la dite réunion devant avoir lieu pardevant J. C. Seckinger